

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 09/A0N0/F.31/SAEF/CDPM /2024 DU 01/11/2024 POUR LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION EN HT/BT TRIPHASE DE CERTAINES LOCALITES DU VILLAGE BALEPO, ARRONDISSEMENT DE BABAD.IOU, DEPARTEMENT DES BAMBOUTOS, REGION DE L'OUEST

1. Objet

Le Préfet du Département des Bamboutos, « Autorité contractante » lance pour le compte du Délégué Départemental du MINEPAT « Maître d'Ouvrage », un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour la réalisation de l'opération sus indiquée.

2. Consistance des prestations

- Travaux préliminaires
- Construction d'un réseau mixte HTA/BT triphasé aérien
- Poste de transformation HTA triphasé H6I
- Construction d'un réseau BT aérien en câble 3x50mm' +2EP+NP/4x25mm^
- Prestations diverses
- Branchement et éclairage public

3.Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de : 75 000 000 (Soixante- quinze millions) francs F CFA ;

4.Allotissement

Cet Appel d'Offres est constitué d'un lot unique.

5.Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions, aux entreprises de droit camerounais

6.Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le budget d'investissement public. Exercice 2024.

7.Consultation du Dossier

Le dossier d'appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Préfecture du Département des Bamoutos (Service des Affaires Economiques et Financières).

8.Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Préfecture du Département des Bamoutos (Service des Affaires Economiques et Financières), ou à la Délégation Départementale de l'Economies de la Planification et de l'Aménagement du Territoire des Bamoutos sur présentation de l'original d'une quittance de versement à la recette des finances des Bamoutos d'une somme non remboursable de quatre-vingt-trois mille (83 000) francs CFA.

9.Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme telles devra parvenir à la Préfecture du Département des Bamoutos (Service des Affaires Economiques et Financières), au plus tard le 29/11/2024, à 10 heures locale et devra porter la mention :

<< AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE

D'URGENCE

N°09/AONO/F.31/SAEF/CDPM/2024 DU 01/11/24 POUR LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION EN MT/BT TRIPHASE DE CERTAINES LOCALITES DU VILLAGE BALEPO, ARRONDISSEMENT DE BABADJOU, DEPARTEMENT DES BAMBOUTOS, REGION DE L'OUEST.

Financement ; Budget d'Investissement Public – EXERCICE 2024

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

10.Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution des travaux prévu par le Maitre d'Ouvrage est de 04 mois. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

11.Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission et délivrée par une banques de premier ordre agréée par le Ministre chargé des Finances, établie selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres et dont le montant est de : 1 5 000 000 (un millions cinq cent mille) francs F CFA ;

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

12.Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originales ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Gouverneur. Préfet, Sous-préfet.), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13.Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces Administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 29/11/2024 à 12 heures précises dans la salle de réunion de la Délégation Départementale du MINEPAT des Bamboutos par la Commission Départementale de Passation des Marchés.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

14.Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont constitués de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels.

1 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent (es conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment:

a- Absence de la caution de soumission

- b- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative dans l'offre et non régularisée dans les délais prescrits,
- c- Fausse déclaration, pièces falsifiées;
- d- Note technique inférieure à 70% (soit 17 OUI sur 23) ;
- e- Omission dans le devis quantitatif d'un prix unitaire quantifié,
- f- Absence dans l'offre technique de la déclaration sur l'honneur du non abandon de chantier.

2 Critères essentiels

Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour Juger de la capacité technico-financière des Les principaux critères de qualification dont les détails se trouvent à la pièce 12 du présent DAO comprennent :

- A- PRESENTATION GENERALE DE L'OFFRE :
- B- PERSONNEL DE L'ENTREPRISE;
- C- EXPERIENCE DE L'ENTREPRISE :
- D- MATERIELS ;
- E- CAPACITE DE MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES ;
- F- METHODOLOGIE D'EXECUTION DES TRAVAUX.

15. Attribution

L'autorité contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins disante et remplissant, conformément au Dossier d'Appel d'Offres, les capacités techniques et financières requises. Les Soumissionnaires présentant des offres aberrantes (anormalement basses) seront disqualifiées suivant la procédure réglementaire prescrite à savoir l'obtention de l'avis de l'ARMP après demande des éclaircissements

au Soumissionnaire concerné.

L'attributaire du marché est invité à se présenter dès signature de la décision d'attribution, au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent et sous peine d'annulation de ladite décision d'attribution, au secrétariat de la Préfecture des Bamboutos (Service des Affaires Economiques et Financières pour l'établissement et la souscription de son marché.

Faute pour lui de se présenter le marché est attribué au suivant.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat de la Préfecture des Bamboutos ou à la Délégation Départementale de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire des Bamboutos.

MBOUDA Le 01-11-2024

Le PRÉFET

DIBANGO David Dador